

AVIS

Réf. :RUR.18.144.AV-Nature
Date d'approbation : 23/03/2018

Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces (*Bubo bubo*, *Thymuspraecox* et *Stachys recta*) dans le cadre de l'exploitation de la carrière « La Couvinoise »

DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	09/03/2018 – DNF/DN/SL/sla/2018-PA-02/Sorties 2018: 5708
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

AVIS

Réuni ce 23 mars 2018, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant le respect des conditions émises par la Direction DNF de Namur dans son courriel du 15 mars 2018.

Le Pôle « Ruralité » Section « Nature » suggère à l'exploitant que le suivi floristique annuel préconisé par la Direction DNF de Namur soit réalisé par un spécialiste reconnu, éventuellement en faisant appel à un sous-traitant.

P.O.


Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »